



# BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 66 (1968), p. 121-137

Jacques Jarry

Le manichéisme en Égypte byzantine.

#### *Conditions d'utilisation*

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### *Conditions of Use*

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

#### **Dernières publications**

9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724711547	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	<i>Tébtynis VII</i>	Nikos Litinas
9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène

# LE MANICHEISME EN ÉGYPTE BYZANTINE

PAR

JACQUES JARRY

La publication récente de la seconde partie des manuscrits manichéens découverts au Fayoum il y a plus de 30 ans à Médinet Madi a attiré de nouveau l'attention du monde savant sur le manichéisme en Egypte. Certes, des pages ont été déjà écrites sur ce sujet, les témoignages laissés de leur présence par les documents antiques ont été déjà rassemblés, en partie du moins. Néanmoins, certains textes ayant été négligés, il n'est peut être pas inutile de reprendre le travail déjà entrepris et surtout de se poser pour tous ces témoignages une question absolument indispensable toutes les fois qu'il est question de manichéisme. S'agit-il de vrais manichéens? Pour une époque où le terme de manichéens est une injure galvaudée qu'on applique indistinctement à tout adversaire méprisable, même si sa doctrine ne révèle pas la moindre trace de manichéisme, il est nécessaire de procéder avec la plus grande prudence et de se demander toutes les fois ce que l'auteur a voulu mettre derrière ce terme qui peut recouvrir les sectes et les individus les plus différents.

Nous n'aborderons pas ici le problème des débuts du manichéisme en Egypte, admirablement éclairci par M. W. Seston dans un article de la *Chronique d'Egypte* consacré au manichéisme égyptien<sup>(1)</sup>. M. W. Seston s'est arrêté à la tetrarchie et n'a fait que de brèves allusions à la persistance du manichéisme égyptien dans l'empire chrétien, l'empire protobyzantin. C'est sur cette survivance du manichéisme dans un pays christianisé que nous nous efforcerons aujourd'hui d'insister.

L'évêque Sérapion de Thmuis qui écrivit au IV<sup>e</sup> siècle un traité contre les Manichéens s'en tient à des généralités sur la dualité des principes. Son ouvrage est uniquement métaphysique. Le mal, dit-il, n'a pas d'existence en soi. Ce n'est, dit-il, que le résultat

<sup>(1)</sup> W. SESTON, «Le manichéisme en Egypte», *Chronique d'Egypte*, 1947.

d'un mauvais usage de la liberté (plus exactement du choix : *τροπίσεις*)<sup>(1)</sup>. Si le corps et l'âme, continue-t-il, étaient deux substances différentes, ces substances se combattraient et ne pourraient en aucun cas constituer une unité vivante<sup>(2)</sup> (c'est en vertu du même raisonnement qu'un siècle plus tard, les évêques égyptiens se refusèrent à admettre la coexistence de deux natures à l'intérieur de la personne du Christ). Le corps, nous dit ensuite Sérapion, est tantôt pécheur, tantôt porté à la vertu<sup>(3)</sup>. Il ne put être rangé *a priori* ni dans le monde du mal, ni dans celui du bien. Sérapion pour illustrer cette idée se répand en citations scripturaires où la parabole du fils prodigue, le chemin de Damas, la trahison de Judas qui jadis opérait des miracles et enfin le reniement de St. Pierre tiennent naturellement une bonne place<sup>(4)</sup>. Tout ceci pour prouver qu'un même individu, si parfait ou si méchant qu'il soit, reste susceptible de changement. Sérapion s'attaque ensuite à la vieille idée néoplatonicienne que le corps est mauvais en soi. Le corps, dit-il, est l'esclave de l'âme dont il suit les impulsions. Un corps mauvais ne saurait être l'instrument d'une âme bonne. D'ailleurs, s'il en était ainsi, Dieu ne saurait réclamer des corps qui ne lui appartiennent pas, quand il dit dans l'Écriture « Faites de vos corps une hostie vivante et agréable à Dieu ». Il ne saurait s'approprier ce qui a été créé par un autre<sup>(5)</sup>. D'ailleurs les cadavres des saints, loin d'être mauvais par nature, et vidés par la mort de toute activité divine, réalisent encore des miracles, tel le corps d'Elisée qui ressuscita un

<sup>(1)</sup> SERAPION, *Liber adversus Manichacos*, P.G. XL, col. 904 : « Ἔσθι μὲν οὖν η κακία ἀνούσιος καὶ ἀνυπόθατος · τραχεῖς μᾶλλον η οὐσία οὖσα, καὶ τραχεῖς ἐκ τροαιρέσεως συμβαίνουσα περὶ τὸν νειοσημότας τὴν τροαιρέσιν · καὶ τραχεῖς συμβεβηκυῖα μὲν, ρχδίως δὲ χωριζομένη ἀπὸ τῶν νειοσημότων.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, col. 905 : Ἀλλ' ἐγίνετο τάλιν εὐ-  
νολος ὁ ἐλεγχος, διτι. Ήως οὖν τε τὴν τῶν  
σωμάτων τὴν αὐτὴν ἐχόντων οὐσίαν, δύο φύσεις  
ἐναντίας ἀπὸ τῆς αὐτῆς οὐσίας ὑποστήνειν, καὶ  
τὴν αὐτὴν οὐσίαν διαιρεθῆναι εἰς φύσεις δύο ίνα  
τὸ μὲν ἐν μέρος ἀεὶ κακὸν, τὸ δὲ ἔτερον ἀεὶ<sup>1</sup>  
καλὸν, καὶ ίνα ἐχυτῶν ἀνεπίδεκτα η ἔαντοις  
μαχήμενα, ἔαντα ἀναιροῦντα, ἐν ταῖς γυμνασίαις  
ἔαντα ἐνδιαφθείροντα, τῆς αὐτῆς οὐσίας οὐδέ-  
ποτε ἐχυτῇ μαχομένης καὶ ἔαντην ἀναιρούσης.

<sup>(3)</sup> Chap. X. Manichaei male ratioinatur de corpore.

<sup>(4)</sup> Chap. XII. Manicheorum argumenta soluta.

Chap. XIII. Ex filii prodigi poenitentia.

Chap. XIV. Ex Pauli apostoli conversione.

Chap. XV. Apostoli primum peccatores.

Chap. XXIV. Revelanda sanctorum peccata.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, col. 908 : Τὰ δὲ λόγια βοῶντα καὶ λέγοντα « Παρασήσατε τὰ σώματα ὑμῶν Θυ-  
σίαιν ζῶσαν, εὐάρεστον τῷ Θεῷ, inanήν τὴν  
ἀπόδειξιν ποιεῖται · οὐδὲ γάρ τὸ μὴ ἔαντος  
δέχεται ὁ Θεός, οὐδὲ τὸ οὐτ' ἀλλον πεπλασ-  
μένον ἀπαιτεῖ, ίνα μὴ βίαν ἄλλοις ἐγκαλῶν,  
αὐτὸς βίασος γένηται · καὶ ίνα μὴ ἔτερον ἐπι-  
θυμῆσαι, οὐτὸς ποιῆσαι μὴ δυνάμενος.

mort<sup>(1)</sup>. Enfin si le corps venait du diable et l'âme de Dieu, comment Dieu enverrait-il l'âme pour servir le diable et le diable le corps pour servir Dieu<sup>(2)</sup>. Revenant à son idée première Sérapion insiste sur le fait qu'en cas de transformation morale, que ce soit vers le mal ou vers le bien, les substances restent inchangées : l'âme n'est pas transformée, ni le corps spiritualisé. Il n'est jamais non plus ni de perfection totale (les saints commirent des péchés) ni non plus de méchanceté complète. Bien et mal sont affaire de choix personnel, affaire de liberté.

Comme on peut le constater, l'ouvrage de Sérapion est un ouvrage purement philosophique, qui tourne fréquemment au sermon d'édification voire à l'exercice littéraire, mais sans aucune intention polémique. Aucun détail précis sur le manichéisme, aucune réfutation ni moquerie des bizarries réjouissantes qui abondent dans la cosmogonie de Manès. Ce traité pourrait tout aussi bien s'intituler « réfutation de la conception néoplatonicienne de l'âme et du corps». Pourtant c'est expressément au manichéisme qu'en a Sérapion. Au début de son ouvrage il cite les hérésies qui se sont servies du nom de Dieu pour en souiller la doctrine et décevoir plus aisément les âmes erédules. Il cite naturellement Valentin, Marcion, deux hérésiarques inconnus du nom de Sitianos et de Phamos. Enfin, dit-il, apparut le dernier produit de la malice diabolique, laissant loin derrière lui ceux qui l'ont précédé, le manichéisme. C'est donc bien au manichéisme qu'en a Sérapion, manichéisme qu'il distingue soigneusement des hérésies qui l'ont précédé. Faut-il en conclure que dans son diocèse Sérapion avait affaire à des manichéens, que le manichéisme représentait pour lui un danger concret et présent ? C'est douteux. S'il en avait été ainsi il aurait mieux connu la religion de ses adversaires et ne se serait pas contenté de cette fumeuse réfutation métaphysique.

L'ouvrage de Didyme l'Aveugle, qui vécut à Alexandrie du début à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, n'est guère mieux renseigné ni plus précis. Il s'agit également d'un ouvrage philosophique qui s'attaque aux bases même du dualisme, l'opposition primordiale

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, col. 909, chap. XI. Corpora sanctorum mirabilia operant : Νεκρὸν ἔκειτο τὸ σῶμα τοῦ Ἐλισσαίου, καὶ πείμενον νεκρὸν, ἡγειρε νεκρὸν ἐσόθει τὸν Θάντον, ἐλεύθερον τὸν ἀποθανόντα, εἰς ζῶντας ἐπεμψε τὸν τεθνεῶτα, προεξένει τῷ πεποιημένῳ τὴν ἔγερσιν.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, col. 909 : Dans l'hypothèse manichéenne : Καὶ πῶς σῶμα μὲν σωφρονεῖ, πολ-

λάκις δὲ ψυχὴ ράθυμεῖ; Καὶ πῶς ἐκάτερον ἐν τῇ ἴδιᾳ τάξει οὐ μένει καὶ γέγονε τὸ ἀνάπαλιν, τὸ μὲν τοῦ διαβόλου τοῦ Θεοῦ, τὸ δὲ τοῦ Θεοῦ τοῦ διαβόλου · καὶ λέλυται ἡ Θρυλλουμένη ἔχθρα · καὶ φιλία γέγονε καὶ σπονδὴ, τοὺς μὲν Θεοῦ τὴν ψυχὴν ἀποπέμποντος τῷ διαβόλῳ, τοὺς δὲ διαβόλου τὸ σῶμα ἀντιπαραπέμποντος τῷ Θεῷ ὑπηρετεῖν.

de deux principes incrédus. Il n'est jamais d'opposition absolue de deux principes contraires, nous dit Didyme ; deux choses opposées ont toujours quelque chose en commun. Le blanc et le noir sont opposés mais ils ont aussi de commun d'être une couleur. Si le bien et le mal sont absolument contraires, continue-t-il, ils ne peuvent avoir en commun même « le fait d'être inengendré ». Si l'on admet que le bien et inengendré, le mal ne sera pas inengendré<sup>(1)</sup>. Il sera donc engendré et cessera par là même d'être un principe premier<sup>(2)</sup>. D'autre part si le mal existe par nature, nul n'est responsable du mal qu'il fait, car ce mal est normal et naturel. Avec une hardiesse de logicien du Moyen Age, Didyme développe ensuite le syllogisme suivant. Tout mal est punissable. Rien de ce qui est punissable n'est incorruptible donc nul mal n'est incorruptible ; rien de ce qui est corruptible n'est inengendré ; le mal donc étant corruptible, n'est pas inengendré<sup>(3)</sup>. Le mal, poursuit Didyme, étant une qualité, ne peut être une substance. D'autre part, rien d'inengendré n'est soumis à des transformations ; le bien est soumis à une transformation quand il est vaincu par le mal ; donc le bien n'est pas inengendré<sup>(4)</sup>.

L'homme, dit-il, encore, n'est pas figé pour l'éternité dans le bien ou dans le mal, puisqu'il est appelé par l'Écriture tantôt fils de la colère, tantôt fils de la lumière<sup>(5)</sup>. Didyme a recours ensuite à l'exemple classique de Judas « fils de la perdition » mais qui, à l'époque de son apostolat, avait opéré des miracles et n'était donc point mauvais par

<sup>(1)</sup> DIDYME d'Alexandrie, *Contra Manichaeos*, P.G. XXXIX, col. 1085. Chap. I. Contrariorum ex integro nulla oppositio. Οὐδεμία ἀντίθεσις· ἐναντιών ἐξ ὅλων ἀντικείται, τῷ καὶ κονά τινα ὑπάρχειν τοῖς ἐναντίοις. Οἶον τὸ λευκόν, ἐναντίον δν τῷ μέλανι, κατὰ μόνας τὰς διαφορὰς ἔχει τὴν ἐναντίωσιν, διντων αὐτοῖς κοινῶν χρώματος καὶ ποιότητος· οὐδὲν δὲ τῶν τοιούτων, τὴν περὶ αὐτὰ ἐναντιότητα προτέραν ἔχει· τώντα γάρ μετὰ τὰ κοινά· ἐν δὲ τοῖς κοινοῖς οὐκ ἔστιν ἐναντιότης. Δεῖ γάρ κοινὸν χρώμα καὶ ποιότητα εἶναι, ἵνα οὕτω τὸ λευκόν καὶ τὸ μέλαν ἢ, ὡσαύτως μετὰ τὸ ποιὸν καὶ διάθεσιν ἢ ἀρετὴ καὶ ἡ κακία. Εἰ τοινυν ἀγένητοι δύο ἀρχαὶ καὶ αὐταὶ ἐναντίοι, ἢ ἐξ ὅλων εἰσιν τὴν ἐναντιότητα ἔχουσαι, ἢ ὑπάρχει τινὰ αὐταῖς κοινά.

<sup>(2)</sup> Ibid., col. 1088, chap. II. Principium

malum non est ingenitum quia corruptibile.

<sup>(3)</sup> Ibid., Ἄλλως τε πᾶν κακὸν πολασθέον· οὐδὲν πολασθέον ἀφθαρτον· οὐδὲν ἄρα κακὸν ἀφθαρτον, τῷ μὴ ἀφθαρτως ὑπάρχειν φθαρτὸν.

Οὐδὲν φθαρτὸν ἀγένητον· ἔσθι δὲ τὸ πακόν φθαρτὸν· τὸ ἄρα πακόν οὐκ ἀγένητον.

<sup>(4)</sup> Ibid., Οὐδὲν κατ' οὐσίαν πακόν, τῷ τὸ πακὸν ποιὸν εἶναι· οὐδὲν δὲ ποιὸν οὐσία· τὸ ἄρα πακόν οὐκ οὐσία.

Πάντα τὰ ἐναντία, ἀλλήλων φθαρτικά· τὰ δὲ ἀγένητα ἀφθαρτα· οὐκ ἄρα ἐναντία· τὰ γάρ ἐναντία οὐκ ἀφθαρτα.

Οὐδὲν ἀγένητον τρεπίθων· τρέπεται δὲ τὸ ἀγαθὸν κρατηθὲν ὑπὸ τοῦ πακοῦ· τὸ ἄρα ἀγαθὸν οὐκ ἀγένητον.

<sup>(5)</sup> Ibid., col. 1089, chap. III. Homines filii irae.

nature<sup>(1)</sup>. Le corps, dit-il ensuite au chapitre VI, n'est point mauvais par nature ; sinon il ne pourrait recevoir la sanctification<sup>(2)</sup>. L'Ecriture nous dit «exhortons-nous, corps et âme, à la purification» «Καθαρισάμεν ἐαυτοὺς ἀπὸ ταντὸς μολυσμοῦ σαρκὸς καὶ τυεύματος, ἐπιτελοῦντος ἀγιωσύνην ἐν φεβεῷ». Si la chair était mauvaise et l'esprit sain, l'esprit ne saurait être souillé, et la chair ne saurait être débarrassée de sa souillure. Mais l'Ecriture nous exhorte à débarrasser les deux de leurs souillures, ce qui prouve qu'au point de vue du péché, il n'est point de différence radicale entre les deux. Si la chair était pécheresse, le Christ n'aurait pu revêtir un corps issu d'une femme. Il aurait revêtu un corps créé de terre comme le fut celui du premier Adam. Les volontés, dit aussi Didyme, ne sont point des substances mauvaises<sup>(3)</sup>. Les genres et les espèces que l'on distingue parmi les âmes sont le produit de la libre volonté, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Ces genres et ces espèces ne constituent point chacune une substance séparée. Didyme revient ensuite à l'exemple classique de Judas transformé par la tentation et de saint devenu damné. Le diable lui-même est devenu diabolique de par son propre mouvement. Il n'a pas été créé tel<sup>(4)</sup>. On n'est pas animal ou pierre de par sa volonté, car ce sont des substances. Mais on devient bon par un choix libre. Nul ne peut être forcé au bien contre sa volonté. Ceux qui deviennent bons, le deviennent librement. Dieu, et c'est une formule classique de tous les traités antimanchéens, n'est pas l'auteur du mal<sup>(5)</sup>. Tous furent créés pour le bien mais certains s'en détournèrent. C'est ainsi qu'il est des fils de médecin qui instruits par leur père dans l'art de la médecine ne savent point s'en servir et usent de remèdes qui font empirer le malade au lieu de le guérir. Certains, de même, instruits dans l'art de la vertu, l'oublient pour se tourner vers le vice. D'ailleurs si Dieu était l'auteur de l'injustice, il ne pourrait décentement traduire en justice. La malice du diable, poursuit Didyme au chapitre XIV, n'est pas le résultat d'une malice originelle, mais d'un choix opéré longtemps après la

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, col. 1092 : Καὶ τερπὶ τοῦ Ιούδα γέγραπται. ὡς εἴη νιὸς ἀπωλεῖται : ... Οὐ γάρ ὅτε εἰς ἡν τῷρ ἀποστόλῳ καὶ διημόνει ἀμα ἐκεῖνοις τῷ Σωτῆρι.

<sup>(2)</sup> Chap. VI. Si corpus natura malum, sanctificationem non recipit. Corpus sanctificari potest.

<sup>(3)</sup> Chap. X. Voluntates non sunt substantiae

malae. Animorum genera et species nuncupata a prava voluntate.

<sup>(4)</sup> Chap. XII. Mali nomen, ut diaboli et Satanae, voluntatis. Diabolus creatus liber, ut esset sponte bonus.

<sup>(5)</sup> Chap. XIII. Deus nun est auctor peccati Omnes animi boni creati et ad bonum. Artis abusus et legum, ipsis invitis et innoxiis.

création<sup>(1)</sup>. S'il était des méchants par essence et des bons par nature, il n'y aurait point besoin de pénitence (chapitre XV). La menace du châtiment a pour but de sauver celui qu'on menace. Les châtiments d'ailleurs, loin d'être un mal, sont un bien car ils changent les méchants et les font renoncer à leurs injustices. En général, tout ce qui est infligé par Dieu a son utilité profonde, connue de lui seul.

Comme on peut le constater à la lecture de ce résumé rapide, ici encore il s'agit d'un exercice de littérature et de logique, un peu plus utile que celui de Sérapion, parce qu'il insiste plus vigoureusement sur ce qui attirait les masses souffrantes au dualisme, la présence active du mal en ce monde créé par un Dieu bon tout-puissant, et parce qu'il explique les châtiments qui ne sont des maux qu'en apparence, par la nécessité de prévenir les âmes coupables et de les ramener sur le droit chemin. Néanmoins il ne s'agit pas d'un ouvrage de propagande dirigé dans un but polémique contre un adversaire précis. Didyme savait l'existence du dualisme mais, semble-t-il, quand il écrivit cet opuscule, il ne savait point menacer la communauté orthodoxe d'Alexandrie.

Nous avons cependant une preuve de la présence de Manichéens à Alexandrie. Philostorge dans son *Histoire ecclésiastique*, à propos de l'arien Aèce qui exerça son activité au début du IV<sup>e</sup> siècle, nous fait le récit suivant : « Peu de temps après Aphthonius, l'un des coryphées de l'insanité manichéenne, qui s'était fait chez beaucoup de gens une grande réputation pour son éloquence, le rencontra (Aèce) dans la ville d'Alexandrie. En effet Aèce était venu d'Antioche le voir, intéressé par le renom du personnage. Quand on en vint à un débat public, après une discussion qui ne dura point tellement de temps, Aetius reduisit Aphthonius au silence et le fit retomber des sommets de la gloire aux extrémités du déshonneur et de l'ignominie. C'est pourquoi Aphthonius, contre toute attente supportant mal sa défaite, tomba très gravement malade, et mourut peu de temps après n'ayant pu survivre plus d'une semaine à sa défaite»<sup>(2)</sup>.

À la même époque St. Antoine évitait soigneusement le contact des manichéens et des autres hérétiques<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Chap. XV. *Inconsona Manichaeorum de-  
liria*. Peccatum diaboli, non ingenita malitia,  
sed sponte longe a creatione assumpta.

<sup>(2)</sup> PHILOSTORGE, *Hist. eccl.* III, 15, éd.  
Bidez, p. 46-47.

<sup>(3)</sup> *Vita Antonii*, C. LXVIII. P.G. XXVI, 940:

Οὐτε Μανιχαῖοι η ἄλλοι τισὶν αἱρετιοῖς ὥμι-  
λησε Φιλοτὰ, η μόνον ἄχοι νουθεσίας τῆς εἰς  
εὐσέβειαν μεταβολῆς · ἡγούμενος καὶ παραγ-  
γέλλων τὴν τούτων Φιλίαν καὶ δημιλίαν βλάβην  
καὶ ἀπώλειαν εἶναι ψυχῆς.

A l'époque d'Athanase, au moment où les coreligionnaires d'Aèle menaçaient de rendre l'empire arien, nous voyons se manifester un manichéen de marque, le dux Alexandriae Sebastianus originaire de Bithynie. Ce personnage nommé par Athanase l'hérétique de Bithynie participe aux côtés du comte Héraclius, du préfet d'Egypte Cataphronius, et du Catholicus Faustin à l'expulsion d'Athanase et de ses fidèles d'une église d'Alexandrie. Un peu plus loin dans son « *Historia Arianorum ad Monachos* » Athanase citant les mêmes personnages accuse expressément Sebastianus de manichéisme *τὸν δοῦκα Σεβαστιανὸν, Μανιχαῖον ἔντα*. Plus loin il accuse les partisans de Sébastien de chasser à coups de pied les veuves et les pauvres qui imploraient l'aumône des fidèles orthodoxes, et de traduire devant le duc ceux qu'ils surprenaient à faire la charité « Le responsable dit-il, était un soldat du nom de Dynamios ; et Sebastianus s'en réjouissait fort car les Manichéens n'ont point de pitié et il leur est odieux d'avoir pitié des pauvres ». Le Dux d'Alexandrie aurait donc été manichéen. L'empire lui-même aurait pu le devenir. Très populaire dans l'armée, Sebastianus faillit être élevé à la dignité impériale par ses soldats à la mort de Valentinien I<sup>er</sup> (Amm. Marcell. XXX, 10, 3). Mais il refusa cet honneur périlleux et la religion qu'il professait perdit toute chance de devenir religion officielle. En 378 il devait périr en combattant contre les Goths à la bataille d'Andrinople.

Mais s'agissait-il d'un vrai manichéen ? L'absence de charité était un reproche que l'on faisait expressément aux messaliens accusés souvent de manichéisme. L'aumône au contraire tenait une grande place dans la vie de l'auditeur manichéen. Plusieurs des lettres de Mani traitent de la dîme et des différentes sortes d'aumône. L'auditeur du Kouastouanift XI, 222 s'accuse de n'avoir pas donné exactement les sept sortes d'aumônes prévues par la loi pure. Cependant ces aumônes devaient être réservées exclusivement aux élus. L'auditeur du Kouastouanift XI, 234-243, s'accuse d'avoir peut-être donné la substance lumineuse des cinq bons éléments à des hommes de mauvaise pensée et de mauvaise vie, et de l'avoir ainsi dispersée et dissipée et envoyée dans un mauvais lieu. Le reproche d'absence de charité (envers les non-manichéens) pourrait ainsi s'expliquer même pour le manichéisme strict. Il est un texte plus explicite encore. Le traité manichéen publié par E. Chavannes et P. Pelliot, dit de ceux qui sont arrivés au terme de leur progrès spirituel « S'ils voient que des laïques qui ne sont pas des adeptes de la religion subissent quelque dommage ou éprouvent des chagrins, leur cœur ne s'en afflige pas »<sup>(1)</sup>. Les manichéens

<sup>(1)</sup> *Journal asiatique*, 1911. X<sup>e</sup> sér., t. XVIII, p. 583.

ont pu passer aux yeux des non manichéens qui ne comprenaient point la raison profonde de cette attitude pour des gens sans cœur. Sebastianus qu'on accuse de cette même indifférence a pu être un manichéen strict et non un adepte du messalianisme.

Or Sebastianus semble avoir connu Didyme. Il a eu affaire à lui, à en juger par l'épître 321 de Libanius. Il n'est donc pas exclu que Didyme, lorsqu'il écrivit son traité, ait eu pour objectif une communauté manichéenne, sinon numériquement importante du moins représentée parmi les personnalités de l'époque. On pouvait donc très bien, par absence d'imagination, se perdre en généralités fumeuses, mêmes lorsqu'on avait affaire à un adversaire précis. Il n'est donc pas non plus impossible que Sérapion de Thmuis ait eu affaire lui aussi à une communauté manichéenne.

A l'époque du patriarche Timothée (380-385), nous dit Eutychius, « *Metropolitæ autem et episcopi Aegyptu plerique Manichæi erant* ». La majorité des métropolites et des évêques d'Egypte était manichéenne. L'accusation est de taille. Mais à nouveau de quelle sorte de manichéisme s'agissait-il? Eutychius distingue deux sortes de manichéens « *Manichæorum vero duo sunt, uti jam dictum est, genera; alii Samakini (id est) piscearii; alii Sadikini Samakini præstitutis aliquot singulorum mensium diebus jejunant; Sadikini autem per totam vitam jejunant, nihil prorsus aliud quam quod produxerit terra comedentes*<sup>(1)</sup> ». Visiblement ces Sadikini qui jeûnent toute leur vie, ne mangeant que ce que produit la terre, sont des Manichéens de pure obéissance. Les Samakini qui mangeaient du poisson et contrevenaient ainsi au sceau de la bouche ne peuvent être des Manichéens. Sans doute s'agissait-il de Marcionites qui mangeaient ce que produisait la mer. S'adressant à Marcion, Tertullien écrit en effet<sup>(2)</sup> « *Reprobas et mare, sed usque ad copias ejus, quas sanctiorem cibum deputas* ».

Mais, s'il en est ainsi s'il faut voir derrière les Sadikini des Manichéens et derrière les Samakini des Marcionites, à laquelle de ces deux sectes appartenait sous le patriarche Timothée « la majorité des métropolites et des évêques d'Egypte »?

Eutychius nous dit encore « *Metropolitæ autem et episcopi Aegyptu plerique Manichæi erant. Patriarchæ ergo orthodoxi, cum episcopis et monachis, carne suis,*

<sup>(1)</sup> *وَالْمَنَانِيَةُ صَنْفَانٌ كَمَا سَبَقَنَا فَقَلَنَا مِنْهُمْ السَّهَاكُونْ وَمِنْهُمْ الصَّدِيقُونْ ، فَالسَّهَاكُونْ يَصْوُمُونْ فِي كُلِّ شَهْرٍ أَيَّامًا مَعْلُومَةٍ . وَالصَّدِيقُونْ يَصْوُمُونْ الدَّهْرَ كَلَّهُ لَا يَأْكُلُونْ إِلَّا مَا تَبَثَّهُ الْأَرْضُ (ص ١٤٨) .*  
<sup>(2)</sup> *Adv. Marcionem I, XIV, P.L. t. II, col. 262 B.*

festus Dominicis, vescebantur. Manichæorum autem metropolitæ, cum episcopis et monachis suis, iis abstinebant etque earum vice piscibus vescebantur, eos carnis loco ponentes, cum pisces in numero animantium in. Hoc observabatur (par les patriarches orthodoxes) tempore Manis hæretici infidelis. Ipso vero et ejus asseclis e medio sublatis, reversi sunt patriarchæ orthodoxi, cum episcopis et monachis suis, ad institutum suum antiquum et a carnium esu festis Dominicis abstinebant»<sup>(1)</sup>.

Il ressort de ce texte que ces manichéens qui constituaient à l'époque la majorité de l'église mangeaient du poisson. Il s'agissait donc de Samakini, c'est-à-dire de Marcionites (qui possédaient une hiérarchie ecclésiastique très analogue à la hiérarchie catholique). Ces marcionites avaient réussi à s'infiltrer à l'intérieur de l'église et à convertir la plus grande partie du clergé. C'est pour repérer à l'intérieur du clergé les marcionites que le patriarche autorisa contre la coutume l'usage de la viande le jour du Seigneur (alors que normalement on ne mangeait que du poisson) « Porro Timotheus patriarcha Alexandrinus patriarchis, episcopis et monachis, carne festis Dominicis, vesci permisit, Manichæorum qui Sadikeni appellati sunt causa, ut ita dignosci posset e patriarchis et episcopis quisnam Manichæus esset, ut hoc pacto carnium esu irrita redderetur ipsorum religio et solverentur leges»<sup>(2)</sup>. Il s'agit bien de repérer des suspects, mais de suspects qui normalement se nourrissaient de poisson le Dimanche tout comme les autres membres du Clergé. Il ne s'agirait point de Sadikini (comme l'écrit ici par erreur Eutychius) que l'on pouvait repérer même au refus de manger du poisson, mais de Samakini, c'est-à-dire de marcionites.

Cependant tout n'est pas parfaitement clair dans le texte d'Eutychius. Celui-ci à un moment donné semble avouer que les Sadikæi mangeaient du poisson au lieu de viande « quod Manichæi appellati Sadikæi earum vice piscibus utantur». Un peu plus loin il semble dire que les Sadikini jadis ne mangeaient que les produits

<sup>(1)</sup> وكان أكثر مطارنة مصر وأساقفهم منانية . وربانهم إلى مذهبهم الأول وامتنعوا من أكل اللحم فأكل بطاركة الأرثوذكسيّة وأساقفهم وربانهم اللحم في الأعياد السيدة . فأما مطارنة المنانية وأساقفهم في الأعياد السيدة . فاما مطارنة المنانية وأساقفهم وربانهم فلم يأكلوا اللحم فأكلوا بدل اللحم السمك وأقاموا مقام اللحم إذ كان السمك حيواناً . وهذا الشيء كان في زمان مانى الخالق الكافر . فلما هلك مانى وشيته رجع بطاركة الأرثوذكسيّين وأساقفهم

ورهبانهم إلى مذهبهم الأول وامتنعوا من أكل اللحم في الأعياد السيدة (ص ١٤٦) .

<sup>(2)</sup> وأطلق تيموثاوس بطريرك الإسكندرية للطاركة والأساقفة والرهبان أكل اللحم في الأعياد السيدة من أجل المنانية المكناين بالصياغين ليعرف من كان من الطاركة والأساقفة منانياً ليعطى عليهم من أجل أكل اللحم دينهم ويحل ناموسهم (ص ١٤٦) .

de la terre « Sadikini autem per totam vitam jejunant, nihil prorsus aliud quam quod produxerit terra, comedentes». Mais quand ils embrassèrent la foi chrétienne ils se mirent à manger du poisson, et ne s'abstenaient de poisson que pour certains jeûnes déterminés, à savoir la fête de Noël, la fête de la Vierge et les fêtes des saints « Cum ergo fidei christianæ professionem in se susciperent Sadikini metuentes ne si a carnium (à corriger en piscium le texte arabe mentionnant expressément du poisson) esu abstinerent, quinam essent perspecto, morte afficerentur, sibi ipsis jejunia constituentes ob festa Nativitatis et Virginis et apostolorum jejunarum a piscium esu istis jejunia se continentes, quod ideo fecerunt ut dies anni jejunantes absolverent, ne que aliam ob causam piscium esu inter jejunandum abstinebant quam ne dignoscerentur»<sup>(1)</sup>.

Il devient impossible, à en juger par ces deux derniers textes, de distinguer les Sadikini des Samakini, puisque les Sadikini devenus chrétiens mangent du poisson comme les Samakini, et jeûnent à des jours fixés comme les Samakini (cf. supra la distinction des deux sectes « Samakini præstitutis aliquot singulorum mensium diebus jejunant; Sadikini autem per totam vitam jejunant»). D'abord qui sont ces Sadikini (en arabe صديقون). D'après le Fihrist d'Ibn An-Nadîm, ce serait la 5<sup>e</sup> des catégories des élus, catégories correspondant elles-mêmes aux cinq attributs divins. Plus loin d'ailleurs le Fihrist semble considérer tous les élus comme des صديقون<sup>(2)</sup>. On peut admettre sans trop de risque d'erreur, pour concilier les différents textes d'Eutychius, que les Samakini sont justement ces Sadikini qui ont embrassé la foi chrétienne et se sont mis à manger du poisson. Si l'on admet cette explication l'ensemble du texte devient logique. Mais faut-il considérer les Samakini comme des marcionites ou comme des auditeurs manichéens, auxquels la doctrine n'imposait pas les mêmes obligations de jeûne strict qu'aux electi, aux Parfaits? Il ne semble pas d'après St. Augustin ou les Kephalaia que les auditeurs aient été privés de viande et autorisés à manger du poisson. Ils pouvaient manger de la viande et boire du vin, se marier ou vivre avec une concubine et même avoir des enfants. La distinction

السمك . وإنما أرادوا بهذا ليقطعوا أيام السنة بالصوم  
 (١) والصديقون يصومون الدهر كله لا يأكلون  
 إلا ما تنبه الأرض . فلما تنصر الصديقون خافوا  
 أن يتركوا أكل السمك فيدرى بهم فيقتلون . فصيروا  
 لأنفسهم صياماً . وصاموا للمياد وللسيدة وللحواريين  
 مع الأرثوذكسيين وتركوا في هذه الأصوم أكل  
 السمك . وإنما أرادوا بهذا ليقطعوا أيام السنة بالصوم  
 ولم يتركوا في هذه الأصوم أكل السمك إلا حتى  
 لا يدرى بهم (ص ١٤٨) .  
 (٢) *Fihrist Matba'at Al-Istiqa'ma*, p. 482-483, chap. 483, chap. قول المانوية في المعاد .

entre auditeurs et Parfaits ne saurait donc convenir à la distinction entre Samakini et Sadikini. Il est beaucoup plus logique de considérer les Samakini comme des marcionites, dualistes mais considérés comme chrétiens (ce qui expliquerait le «*Cum ergo fidei christianæ professionem in se susciperent*») et dont on sait pertinemment qu'ils s'abstenaient de viande et mangeaient du poisson. Eutychius en somme n'a commis qu'une erreur, celle de faire dériver les Samakini des Sadikeni, le marcionisme du manichéisme. La conclusion à laquelle nous sommes parvenus tout à l'heure demeure valable. La majorité du clergé chrétien à l'époque de Timothée était marcionite et non manichéenne.

En 394 il existait encore des dualistes en Haute-Egypte à Hermopolis magna<sup>(1)</sup>. Le solitaire Copros, nous dit Rufin se rendit un jour dans cette ville et y rencontra un manichéen qui séduisait la foule par ses artifices. Il entama aussitôt un débat contradictoire, sans parvenir, comme Aèce, à réduire son adversaire au silence. « Le manichéen, avouait-il était trop adroit, et toutes mes raisons ne pouvaient l'acculer. Comprenant que ce serait un grand scandale pour la foule s'il se retirait vainqueur du débat, je dis à ceux qui nous écoutaient « Qu'on allume un grand feu sur la place, entrons y tous les deux et celui qui en sortira sans brûlure, celui-là aura la vraie foi». Cette proposition plut au peuple et le bûcher fut bientôt prêt. Saisissant alors le manichéen, je commençai à l'entraîner avec moi « Pas ainsi, crie-t-il, que chacun entre séparément et vous le premier qui l'avez proposé» J'entrai, les flammes se dispersèrent à droite et à gauche, s'écartant loin de moi. Je restai ainsi une demi-heure, et, grâce au nom du Seigneur, je ne subis aucun dommage ... La foule alors commença à presser le manichéen, mais il voulut résister. On le jeta au milieu des flammes

<sup>(1)</sup> P. L. LXXIII, col. 1165 : «*Cum enim in civitatem aliquando descendissem, inveni quemdam virum Manichaeum qui populos seduxerat ; cum autem non possem ei publice persuadere, dixi conversus ad multitudinem : Magnum rogum in platea accendite, et ingrediamur in flammam et qui ex nobis illaesus a flamma manserit, is habet bonam fidem. Postquam autem hoc factum est, et turbae rogum cito accenderunt, ipsum mecum trahebant in ignem. Is autem dicit « Unusquisque seorsum ingrediatur, debesque primus ingredi*

*qui jussisti. Cum autem in nomine Christi signatus essem ingressus, flamma in hanc et illam partem divisa, me nulla affecit molestia, cum semihoram in ea essem moratus. Turbae autem viso miraculo exclamarunt et cogebant illum pyram pervadere, is autem nolebat, timore affectus. Cum eum autem accepissent populi, in medium protruserunt ; et totus flamma ambustus, ejectus est e civitate, clamantibus populis : Planum viventem exurite. Me autem turbae accipientes, et laudibus prosequentes, deduxerunt in ecclesiam».*

qui l'attaquèrent et dont il sortit à moitié rôti. On le chassa honteusement de la ville en criant « Que le séducteur soit brûlé ». Le peuple me prit avec lui et me conduisit à l'église « Malheureusement le détail du bûcher n'est pas explicite et il est impossible de savoir si le manichéen dont parle Rufin était un véritable manichéen, ou quelque hérétique d'une secte différente.

Les Vies des Pères nous offrent un exemple moins macabre de contact entre chrétien et manichéen. « Il y avait en Egypte, racontent-elles un vieux solitaire qui demeurait dans le désert. Loin de lui habitait un autre ermite, mais qui était manichéen et de ceux que dans cette secte on appelle prêtres. Comme ce dernier voulait aller visiter un coreligionnaire, la nuit le surprit justement à l'endroit où habitait l'homme saint et orthodoxe, mais sachant qu'il était connu de lui comme manichéen, il hésitait, craignant que l'hospitalité ne lui fût refusée. A la fin, pressé par le besoin, il frappa. Le vieillard lui ouvrit et, l'ayant reconnu, l'accueillit avec joie. Il le fit prier et, après l'avoir restauré, lui donna une place pour dormir. Pendant la nuit, le manichéen réfléchit en lui-même ; il se disait avec admiration « Comment n'a-t-il conçu aucun soupçon contre moi ? voilà un véritable serviteur de Dieu ». Et s'étant levé le matin, il se jeta aux pieds du vieillard en disant « Dès ce jour, je suis orthodoxe et je ne vous quitterai plus. Et dans la suite, ils demeurèrent ensemble »<sup>(1)</sup>.

Là encore l'absence de détails précis nous empêche de préciser l'appartenance religieuse du manichéen en question. « Il était de ceux qui dans cette secte on appelle prêtres ? » S'il s'agissait d'un marcionite ou d'un hérétique d'une secte récemment détachée de l'orthodoxie, l'auteur n'aurait pas eu besoin de cette périphrase ; il aurait écrit tout simplement : un prêtre de la secte. Evidemment traduire parfait ou élu par prêtre surprend quiconque est un peu familier de la hiérarchie manichéenne.

<sup>(1)</sup> P. L. LXXIII, col. 945. *De vitis Patrum liber V. Verba seniorum. Erat quidam senum in Aegypto, habitans in deserto loco ; erat etiam alter longe ab eo Manichaeus, et hic erat presbyter ex his quos ipsi vocabant presbyteros. Qui cum vellet pergere ad quemdam ejusdem erroris hominem, comprehendit eum nox in illo loco, quo erat vir ille sanctus et orthodoxus, et anxiabatur volens pulsare, ut maneret apud eum ; sciebat enim quia cognosceret quod esset Manichaeus, et revo-*

*cobatur a cogitatione sua, ne forte non acquiesceret suscipere eum, compulsus autem a necessitate pulsavit. Et aperiens senex et cognoscens eum, suscepit cum hilaritate et coagit eum orare et resciens collocavit ubi dormiret : Manichaeus autem cogitans in se nocte mirabatur dicens : Quomodo nullam suspicionem habuit in me ? vere iste servus Dei est. Et surgens mane cecidit ad pedes ejus, dicens : ab hodie orthodoxus sum et non recedam a te. Et deinceps permansit cum eo.*

Néanmoins jusqu'à nouvel ordre, il semble qu'il n'y ait pas lieu de mettre en doute le manichéisme réel de l'ermite. On pouvait objecter que les parfaits manichéens étaient itinérants et ne menaient point la vie d'ermite. Mais à vrai dire il ne faut point attacher trop d'importance à ce terme d'ermite qui peut fort bien recouvrir une vie itinérante dans une province du désert. Même la prière en commun des deux ermites n'a rien de surprenant quand on sait que les manichéens assistaient en cachette aux liturgies chrétiennes.

Pour en terminer avec les allusions à la présence de manichéens signalons un sermon sur la pénitence attribué à St. Cyrille début du v<sup>e</sup> siècle, qui nous raconte une anecdote fort curieuse<sup>(1)</sup>. Une manichéenne envoyait sa petite fille à l'église. Celle-ci assistait à la messe, recevait la communion mais au lieu de l'avaler elle la rapportait à sa mère qui vérifiait en l'attaquant d'une épingle ou d'une épine si la sainte transmutation s'était bien opérée. Quand elle voyait surgir une gouttelette de sang, elle l'enveloppait de linge fin et déposait l'hostie dans un coffret précieux réservé à cet usage. Un jour l'enfant s'attarda à jouer avec de petites amies et n'arriva à l'église qu'au moment précis où le prêtre distribuait la communion. Elle rapporta les saintes espèces à sa mère, comme à l'habitude, mais lorsque celle-ci les égratigna aucun sang n'en sortit et la mère sut ainsi que sa fille n'avait pas assisté à l'ensemble de la messe. Irritée elle battit l'enfant à tel point que des voisins s'enquirent de la raison d'une telle correction. L'enfant innocemment raconta comment elle rapportait les saintes espèces à sa mère. Averti, l'archevêque se rendit chez la manichéenne qui sans se troubler, se disculpa de l'accusation d'avoir détruit ou vendu le corps du Christ et leur apporta le coffret où elle les déposait. Une odeur suave s'en dégageait. Une procession s'organisa. Les hosties furent ramenées en grande pompe à l'église. La manichéenne se repentit, devint religieuse ainsi que sa fille. Elle fit don de ses biens et de sa maison à l'église, qui la consacra au culte et en fit une chapelle.

L'histoire est très morale et destinée à pénétrer les fidèles de la valeur d'un repentir sincère. Elle nous apprend également que la communion était considérée comme sans valeur pour tout fidèle n'ayant pas assisté à l'ensemble de la cérémonie. Qui-conque arrivait au dernier moment à l'église ne recevait pas le corps du Christ mais

<sup>(1)</sup> P. M. CHAÎNE, «Sermon sur la pénitence attribué à St. Cyrille d'Alexandrie», *MUSJ* VI, 1913, p. 493 sq.

un vulgaire morceau de pain. Cependant bien sûr, l'intérêt principal de l'anecdote est de mettre en scène une manichéenne. De quel genre de manichéenne s'agit-il? A quoi répond cette coutume bizarre de collectionner les hosties?

Un des sermons de St. Léon de Rome nous fournit la solution du problème. St. Léon y dénonce les hérétiques qui se mêlent aux fidèles dans les cérémonies du culte pour y recevoir l'oblation tout en refusant le calice.

«Cumque ad tegendam infidelitatem suam nostris audeant interesse conventibus, ita in sacramentorum communione se temperant, ut interdum, ne penitus latere non possint, ore indigno Christi corpus accipiant, sanguinem autem redemptionis nostræ haurire omnino declinent»<sup>(1)</sup>. Il s'agit d'un cas très analogue à celui de notre manichéenne avec cette différence que cette dernière ne communiait pas mais conservait les saintes espèces. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce détail, or St. Léon donne dans le même sermon deux ou trois lignes plus haut, quelques détails supplémentaires sur les hérétiques auxquels il s'attaque, hérétiques qu'une addition postérieure qualifie de manichéens. Voici de quelle manière il les définit «Nullo itaque vos contagio eorum error attingat, qui sua maxime observantia polluuntur, servientes creaturæ potius quam Creatori (Rom. I, 25) et luminaribus cœli stultam abstinentiam devoentes siquidem in honorem solis et lunæ prima et secunda Sabbati jejunare delegerunt uno perversitatis suæ opere bis impii, bis profani, qui jejunium suum et ad siderum cultum et ad resurrectionis Dominicæ instituere contemptum. Resiliunt enim a sacramento salutis humanæ, et Christum dominum vostrum, in vera naturæ nostræ carne vere natum, vere passum, vere sepultum et vere suscitatum esse non credunt». St. Léon fait allusion expressément ici au jeûne du Dimanche et du Lundi (prima et secunda Sabbati) en l'honneur des deux grands lumineux le soleil et la lune. Or ces deux jeûnes sont expressément mentionnés par An-Nadim comme faisant partie des usages des manichéens<sup>(2)</sup>. Les hérétiques de St. Léon et, partant, la manichéenne d'Alexandrie, étaient de véritables manichéens et non point des dualistes appartenant à quelque secte gnostique.

<sup>(1)</sup> S. LÉON, *Serm. XLII*, 5. P.L. t. CXLIII, col. 279.

<sup>(2)</sup> فاما الصوم فإذا نزلت الشمس القوس وصار القمر نوراً كله يصوم يومين لا يفطر بينهما . فإذا أهل الملال يصوم يومين لا يفطر بينهما . ثم بعد ذلك

يصوم إذا صار نوراً يومين في الحدی . ثم إذا أهل الملال ونزلت الشمس الدلو . ومضي في الشهر ثمانية أيام . يصوم حينئذ ثلثين يوماً . يفطر كل يوم عند غروب الشمس . والأحد يظممه عامة المثانة والإثنين يعظممه خواصهم . كذا أوجب عليهم ماف (ص ٤٨٠) .

Tout s'explique alors. La manichéenne d'Alexandrie ne s'intéresse qu'aux hosties car pour un manichéen le vin est fait du fiel du prince des ténèbres<sup>(1)</sup>. Le fait qu'elle s'absténait de consommer les saintes espèces mais les conservait précieusement s'explique également, s'il s'agit d'une catéchumène. En effet seuls les élus étaient habilités à recevoir l'eucharistie. Peut-être cette abstention s'explique-t-elle aussi par le fait qu'une hostie, sanglante et vivante ne pouvait être consommée sans commettre le péché mortel de destruction de la vie. En tout cas l'épisode de la manichéenne semble indiquer que les manichéens croyaient réellement à la transmutation des espèces en corps du Seigneur à la différence des pauliciens que la formule grecque d'abjuration considère comme des gens «*ἀποστροφομένοις μὲν τοῦ τιμίου αἵματος καὶ σώματος τοῦ Χριστοῦ, Χριστοῦ κοινωνίαν ἀποδέχεσθαι δὲ ταύτην σχηματιζομένοις, καὶ νοοῦσιν ἀντὶ ταύτης τὰ βόμβατα τῆς τοῦ Χριστοῦ διδασκαλίας, ὃν, φασὶ μεταδιδοὺς τοῖς ἀποστόλοις ἔλεγε «Ἄδεστε, φάγετε, τιτετε»*<sup>(2)</sup> «qui rejettent la conversion du précieux sang et du corps du Christ, tout en faisant semblant de l'accepter et lui substituant mentalement les discours doctrinaux du Christ, sur la seule communication desquels il aurait dit, d'après eux, aux Apôtres « Prenez, mangez et buvez».

Signalons enfin pour mémoire, à l'époque d'Epiphane une forme particulière d'hérésie qui se développa en Egypte sous les auspices d'un philosophe égyptien du nom d'Hiérakas et qu'on a qualifiée quelquefois à tort de semi-manichéenne<sup>(3)</sup>. Cet Hiérakas, natif de Léontopolis dans le delta, était très versé dans la littérature profane et la médecine. Il savait parfaitement le grec mais, ajoute Epiphane et le renseignement est intéressant, il connaissait très bien l'égyptien, entendant par là sans doute

<sup>(1)</sup> St. AUGUSTIN, *De Moribus manichæorum*, XXIX, 46. P.L. t. XXXII, col. 1357, 1365.

<sup>(2)</sup> P.G. t. I, col. 1469.

<sup>(3)</sup> EPIPHANE, *Haer.* LXVII, P.G. t. XLII, col. 172-173. L'exposé de l'hérésie débute de la façon suivante : «*Μετὰ τὴν μοχθηρὰν ταύτην καὶ ιοβόλον ὑπὲρ τὰσσαν αἱρεσιν καὶ ἐρπετάδητοῦ Μάρη βαρβαριὴν θηριοβολίαν τῆς διδασκαλίας ἀνέστη τις Ιερανᾶς ὀνόματι, ἀφ' οὗπερ Ιερανῖται. Οὗτος ἐν τῇ Λεοντῷ τῇ κατ' Αἰγυπτῖον ὑπῆρχεν, ἐν τροπαιόστρατῳ μηρῷ ὑπάρχεις, Ελληνικῶν τε τάντων λόγων, επιτηδεύμασιν ἀσκηθεῖσις, ιστροσοφιστικῇ τε καὶ τοῖς ἄλλοις, τοῖς τῶν Αἰγυπτίων καὶ Ελλήνων*

*μαθήμασιν, ἀποιεῖσθαι ἐπιστάσ. Τάχα δὲ καὶ ἀστρονομίας καὶ μαγείας ὁ ἀνὴρ παρήψατο. Εμπειρότατος γάρ ὑπῆρχε τολλῶν λόγων, καὶ ἐν εξηγήσει, ὡς ὑποθαίνουσιν οἱ αὐτοῦ λόγοι πάρα δὲ τὴν τῶν Αἰγυπτίων ἐπιστάμενος γλῶσσαν. Αἰγύπτιος γάρ ὁ ἀνὴρ ἦν, ἀλλὰ καὶ τῇ τῶν Ελλήνων τετρανωμένος οὐ μηρῶς, δεξὺς κατὰ τάντα τρόπουν. Υπῆρχε δῆθεν Χριστιανὸς, ἀλλ' οὐκ ἐνέμεινε τῇ τοῦ Χριστοῦ τολμεία. Παρέπεσε γάρ, καὶ διεσθήσας ἐξώκτιστον. Οὗτος μὲν γάρ, Παλαιὸν καὶ Καινὸν Διαθήκην σαφῶς εἰπεῖν ἀποστηθίζων, καὶ εἰς αὐτὰς ἐξηγησάμενος, ἐδογμάτισε προ' ἑαυτῷ ἀπὸ πειρωνίας ὅπερ αὐτῷ ἔδοξε, καὶ ὁ ὑπεισῆλθεν αὐτῷ.*

l'ancien égyptien. La phrase suit une allusion à des connaissances probables de Hiérakas en astronomie et en magie. Ce n'est point dans les textes coptes qu'on avait coutume de puiser pareille information.

Comment se présentait la théologie de Hiérakas. Il niait la résurrection de la chair et croyait la résurrection uniquement spirituelle. Cette idée, comme le dit Epiphane, lui fut inspirée par Origène. Comme ce dernier, il condamnait également le mariage ; celui-ci disait-il avait été justifié pendant la durée de l'Ancien Testament, mais depuis la révélation, il était condamnable et privait du royaume des cieux ceux qui le contractaient.

Les enfants disait également Hiérakas, ne seront point admis dans le royaume s'ils meurent avant d'avoir acquis l'usage de la raison «Οὐ στεφανοῦται, εἰν μὴ νομίμως ἀληθῆση ». Hiérakas croyait aussi le paradis spirituel réservé aux âmes (et à ceux qui s'étaient abstenus du commerce de chair). Mais à la différence d'Origène, sa conception de la Trinité était orthodoxe, c'est-à-dire nicéenne.

Dernière erreur, selon Epiphane, Hiérakas croyait que le St. Esprit s'était incarné en Melchisedech. Hiérakas s'appuyait principalement sur Hebr. VII 3. du moment que Melchisedech est assimilé au fils de Dieu, il ne peut être confondu avec lui, il ne peut donc être que le Saint Esprit. Hiérakas faisait également appel à l'*Ἄνθεστικός Ἡστίον* qui décrit la Trinité, montre le bien-aimé (c'est-à-dire le Christ) à la droite de Dieu et un autre semblable (*ἄλλος ὁ ἄριος*), à gauche, «le St. Esprit qui parle dans les prophètes».

Avec la meilleure volonté du monde on ne trouve dans ces reproches d'hérésie aucune trace de manichéisme. Hiérakas fut un origéniste extrémiste, comme il en existait beaucoup vers son époque (notamment les Longs Frères du désert qui se heurtèrent à Théophile). Il fut moins hérétique qu'Origène en un sens, puisqu'à la différence de son maître, il n'inclinait nullement à l'hérésie arienne et professait une conception orthodoxe de la Trinité.

Récapitulons les résultats obtenus. Il y avait au milieu du IV<sup>e</sup> siècle à Alexandrie une communauté manichéenne, qui comptait parmi ses membres des docteurs renommés (notamment celui qui fut confondu par Aèle) et des personnalités, telles le dux Alexandriæ, Sebastianus, qui faillit devenir empereur. Il n'est pas impossible qu'à Thmuis, malgré le caractère abstrait de son traité, Sérapion ait eu affaire lui aussi à une communauté manichéenne. Par contre les prêtres et les évêques mani-

chéens dont nous parle Eutychius et qui s'étaient infiltrés dans l'église à la fin du IV<sup>e</sup> siècle étaient des marcionites et non de vrais manichéens. Ce qui ne veut pas dire que le manichéisme ait disparu pour autant. Il existait de parfaits manichéens (des صديقون) à la même époque et au début du V<sup>e</sup> siècle Cyrille a affaire à Alexandrie à une véritable manichéenne. Deux autres textes témoignent de la présence de dualistes dont on ne peut malheureusement pas préciser l'appartenance, à Hermopolis Magna et dans le désert d'Egypte. Le manichéisme a donc subsisté longtemps en Egypte et le marcionisme que l'on croyait en décadence depuis longtemps semble avoir connu une période de développement extraordinaire à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Si l'on rapproche certaines habitudes gaïanites (baptême sans prêtres ; femmes acceptées dans la hiérarchie ecclésiastique) de celles que Tertullien attribue aux marcionites, on en vient à la conclusion que nous avons sans doute eu tort d'attribuer dans un article précédent au gaïanisme des origines presque uniquement messaliennes. Beaucoup des gaïanites du VI<sup>e</sup> siècle ont pu être les descendants de ces marcionites infiltrés dans l'église au IV<sup>e</sup> siècle jusqu'à en former la majorité.